

Feuille Officielle DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES:

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

Par dépêche du 12 janvier 1867, le congé de convalescence pour la France, provisoirement accordé par le Commandant de la colonie à M. D'Heureux (Ernest), contrôleur colonial, a été approuvé par S. Exc. le Ministre de la marine et des colonies, et la durée en a été fixée à trois mois.

Par décret du 22 décembre 1866, la Médaille militaire a été conférée au sieur Barnay (Georges), gendarme au détachement des îles Saint-Pierre et Miquelon.

LE COMMANDANT DES îLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON,

Vu le décret en date du 5 septembre 1865, par lequel M. Salomon, Procureur Impérial près le tribunal de première instance de Chandernagor, a été nommé Juge Impérial au tribunal de première instance des îles Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de M. Fichet, décédé;

Attendu que ce nouveau magistrat vient d'arriver dans la colonie et que sa présence doit naturellement faire cesser les nominations intérimaires qui se rattachaient à son absence;

Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. A partir de la prestation de serment et de l'installation de M. le Juge Impérial Salomon, M. Anthoine cessera ses fonctions de Juge Impérial provisoire, pour reprendre celles de Greffier des tribunaux dont il est titulaire.

Art. 2. A partir de la même installation, M. Sasco cessera ses fonctions de Greffier provisoire des tribunaux de la colonie.

NUMÉRO 9.

JEUDI 28 FÉVRIER 1867.

Art. 3. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera, transcrit au greffe du Conseil d'appel, et, en outre, inséré tant au Journal qu'au Bulletin officiel de la colonie.

St-Pierre, le 20 février 1867.

V. CREN.
Par le Commandant :
Le Chef du Service judiciaire,
CH. FAURE.

La prestation de serment et l'installation de M. Salomon ont eu lieu le 22 du courant, à l'audience extraordinaire du Conseil d'appel.

Par décisions de l'Ordonnateur en date du 20 février 1867, M. Dolisie, conducteur des Ponts et Chaussées désigné par le Ministre pour remplacer M. Séveno, rentré en France, a pris, à dater de ce jour, le service des Travaux, qui lui a été remis par M. Lescouplet, employé des Ponts et Chaussées, qui en avait été chargé provisoirement.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 20 février 1867, M. Martin, typographe arrivant de France, est attaché à l'imprimerie du Gouvernement à compter de ce jour.

Le Chef du service judiciaire, président du conseil d'appel, vient de fixer au samedi 9 mars prochain, à midi, la réunion du tribunal criminel de cette colonie.

Avis aux Créditeurs du service marine.

L'Administration de la Marine rappelle aux créanciers de l'Etat que la clôture du mandatement des dépenses du service marine pour l'exercice 1866 aura lieu le 28 février prochain.

Elle les engage en conséquence à produire

leurs titres en temps utile, et les prévient en outre que les créances qui seront présentées après le 28 février, ainsi que les mandats non payés à cette date, ne pouvant être mandatés et ordonnancés qu'en France, leur acquittement dans la colonie éprouvera un assez long retard.

POSTE AUX LETTRES.

AVIS.

Il a été trouvé dans la boîte aux lettres de Saint-Pierre des lettres affranchies avec des timbres métropolitains.

L'Administration croit devoir faire connaître au public que depuis qu'il a été établi des timbres postes spéciaux pour les colonies, c'est de ces timbres qu'il faut se servir et qu'en conséquence toute lettre sur laquelle auront été appliqués des timbres postes métropolitains sera considérée à l'avenir comme non affranchie.

État B.

État nominatif des concessionnaires qui n'ont pas satisfait aux conditions de leur acte de concession, mais qui ayant justifié des causes de cette inéxécution, ont mérité d'obtenir un deuxième délai d'un an suivant un état dressé par le chef du service des Travaux, lequel état a été approuvé par M. le Commandant de la colonie dans la séance du 18 octobre 1865.

Rainfroy (Jean-Marie), un terrain situé à Saint-Pierre au nord de la ville et mesurant une superficie de 460^m carrés, borné au nord par la propriété Dérou sur une longueur de 23^m, au sud par la rue Desrousseaux sur une longueur de 23^m, à l'est par la rue Bruslé sur une largeur de 20^m et à l'ouest par le pré Laveil sur une largeur de 20^m.

Lainé (Louis-Auguste), un terrain situé au nord de la rade et mesurant une superficie de 1300^m carrés, borné au nord par la montagne sur une largeur de 26^m, au sud par la mer sur une largeur de 26^m, à l'est par la propriété Heudes (Jean), sur une lon-

six cent quarante-trois hommes, échappèrent à la mort, quand le *Redoutable*, coula sous le feu combiné des deux trois-ponts *le Victory* et *le Téméraire*, que venaient appuyer deux vaisseaux anglais, *le Neptune* et *le Leviathan*.

Il fut fait prisonnier et transbordé sur *le Swiftsure*; mais on ne sait par quelle chance heureuse, soit qu'il eût été échangé, soit qu'il se fût évadé, il ne demeura pas au pouvoir des Anglais, puisqu'en 1811, dans les mers de l'Inde, il remplaçait de nouveau les fonctions de premier maître de manœuvre à bord de la frégate *la Renommée*.

Le 19 mai, en vue de Tamatave, *la Renommée*, entourée par toute une division anglaise, est foulée à bout portant. Le commandant Roquebert est tué; son second, le lieutenant Duplantier, soutint noblement le plus inégal des combats. Enfin, complètement rasée et démantelée, couverte de morts et de mourants, la frégate est capturée, et, pour la seconde fois, le brave Jézéquel se voit prié de monter à bord de la frégate *la Renommée*.

Plusieurs tentatives d'évasion l'ont rendu l'objet d'une surveillance toute spéciale et d'horribles punitions corporelles. A Chatam, sur le ponton où on l'a jeté, il s'est fait rouer de coups de corde: on l'a mis au cachot et aux fers; on l'a réduit à la portion congrue; il est presque nu et se meurt de faim. Rien n'abat son énergie, mais il est grognard et grogne. Avec une sombre fureur qu'excusent ses souffrances, il maudit énergiquement ennemis et

amis; il confond dans ses imprécations l'Angleterre et l'empereur des Français, les bourreaux qui le torturent et l'administration de notre marine; il ne ménage personne. Par bonheur sa colère ne l'empêche point de combiner ruses sur ruses et de réussir enfin à miracle, tellement qu'un beau matin, il débarque d'un navire marchand de Hambourg sur les côtes de Hollande. Il est en guenilles sordides, sans argent, sans sauliers, grognant de plus belle. Il se met en route néanmoins pour rejoindre par terre le port de Brest, et Dieu sait quel itinéraire lui fit prendre la nécessité d'arracher, de là, de là, chemin faisant, quelques morceaux de pain à la pitié publique.

Toujours est-il qu'au bout d'un mois à six semaines, le vieux maître se réveille dans la forêt de Fontainebleau, où il avait passé la nuit à la belle étoile.

A partir d'ici, notre récit, rigoureusement vrai, prend les allures d'un conte arabe. On pourrait le croire imité de la biographie apocryphe du calife Aroun-al-Raschild. Il n'en est rien. Tous les détails de l'aventure de maître Jézéquel sont d'une exactitude méticuleuse.

Fanfares, abois de chiens, cris de veneurs et de valets, galop de chevaux, frappent ses oreilles. Le vieux marin se redresse. Debout sur une roche moussue, il essaye de voir, quand tout à coup un groupe assez nombreux de cavaliers se dirige de son côté.

FEUILLETON.

LE

MAÎTRE D'ÉQUIPAGE JÉZÉQUEL

Grognard d'eau salée dans toute la force du temps, Jézéquel, à Trafalgar, était maître d'équipage du vaisseau le *Redoutable*, « Sur l'eau, jamais n'a fait plus chaud, » dit la chanson. Et nulle part, ce jour-là, pas même sur la dunette du *Victory*, où Nelson fut tué par une balle partie de la hune d'arbalète, il ne fit plus chaud qu'au poste réglementaire de Jézéquel. Tant que dura l'action son sifflet de manœuvre entre les dents, il se tint au pied du grand mât, secondeant avec un sang-froid à toute épreuve l'intrépide Lucas, son digne commandant. Comme plusieurs milliers d'autres marins français, il se comporta en héros. Comme le plus petit nombre, il survécut à tous les dangers. Maître Jézéquel fut l'un des cent soixante-neuf, dont soixante-dix blessés, qui, sur un équipage de

geur de 50^m et à l'ouest par la propriété Clément (Joseph), sur une longueur de 50^m.

Coste (Emile), un terrain situé au nord de la rade et mesurant une superficie de 1,850^mc : borné au nord par la montagne sur une largeur de 37^m, au sud par la mer sur une largeur de 37^m, à l'est par la propriété Clément [Joseph], sur une longueur de 50^m et à l'ouest par la propriété veuve Jouault, sur une longueur de 50^m.

Maillard [Vincent], un terrain situé au sud du Barachois et mesurant une superficie de 2,500^mc, borné au nord par un terrain vague sur une longueur de 50^m, au sud par la montagne sur une longueur de 50^m, à l'est par la propriété Lefrançois [Victor], sur une largeur de 50^m et à l'ouest par un sentier sur une largeur de 50^m.

Ruel [Camille], un terrain situé à l'ouest de la ville et mesurant une superficie de 583^mc 75 : borné au nord par la propriété Lepeinte sur une longueur de 21^m 70, au sud par la rue Boursaint sur une longueur de 28^m 30, à l'est par la propriété Pélerin sur une largeur de 23^m 80 et à l'ouest par la propriété Cordon [François], sur une largeur de 22^m 90.

Detcherry [Edouard], un terrain situé au sud de l'étang Boulot et mesurant une superficie de 2,015^mc : borné au nord par l'étang sur une largeur de 40^m 50, au sud par un terrain vague sur une largeur de 40^m, à l'est par la propriété Maillard sur une longueur de 50^m 75 et à l'ouest par un terrain vague sur une longueur de 50^m.

Cormier [Onésime], un terrain situé au sud de l'étang Coudreville et mesurant une superficie de 587^mc 48 : borné au nord par l'étang sur une longueur de 31^m 50, au sud par sa propriété sur une longueur de 30^m 75, à l'est par l'étang, aujourd'hui concession Valery Gauthier sur une largeur de 21^m 50 et à l'ouest par l'étang sur une largeur de 16^m 25.

Godefroy [Théodore], un terrain situé au nord de la ville et mesurant une superficie de 400^mc : borné au nord par la rue Mamyneau sur une longueur de 20^m; au sud par le jardin des sœurs sur une longueur de 20^m, à l'est par la concession Guittard sur une largeur de 20^m et à l'ouest par la rue Bisson sur une largeur de 20^m.

Le Noir (Alexis), un terrain situé au nord de la ville et mesurant une superficie de 460^mc : borné au nord par la rue Desrousseaux sur une longueur de 23^m, au sud par la propriété Vromet sur une longueur de 23^m, à l'est par la rue Bruslé sur une largeur de 20^m et à l'ouest par le pré Laveil sur une largeur de 20^m.

Quémart (Jean-Marie), un terrain situé au nord de la ville et mesurant une superficie

de 738^mc 28 : borné au nord par la concession Larue sur une longueur de 24^m 35, au sud par la rue Hautefeuille sur une longueur de 32^m, à l'est par la propriété Druval sur une largeur de 27^m 50 et à l'ouest par la rue de la Poudrière sur une largeur de 25^m.

Follain (Auguste), un terrain situé au nord-est de la ville et mesurant une superficie de 406^m 35 : borné au nord-est par la concession Victor-Eugène sur une largeur de 18^m 90, au sud-ouest par la concession Vromet sur une largeur de 18^m 90, à l'est-sud-est par la rue Truguet sur une longueur de 21^m 50 et à l'ouest-nord-ouest par la concession Chaignon sur une longueur de 21^m 50.

Etat C.

Etat nominatif des concessionnaires qui n'ont pas satisfait aux conditions de leur acte de concession, mais qui ayant justifié des causes de cette inexécution, méritent d'obtenir un nouveau délai d'un an.

Briand (Joseph), un terrain situé à Saint-Pierre au nord de la ville, et mesurant une superficie de 400^m c. : borné au nord par la rue Brue sur une longueur de 20^m, au sud par la concession veuve Petit-Pas sur une longueur de 20^m, à l'est par la rue Bisson sur une largeur de 20^m et à l'ouest par la concession Coste (Prudent) sur une largeur de 20^m.

Vigneau (Honore), un terrain situé au nord de la ville et mesurant une superficie de 360^m c. : borné au nord par la concession Coste (Prudent) sur une largeur de 18^m, au sud par la rue Mamyneau sur une largeur de 18^m, à l'est par la concession veuve Petit-Pas sur une longueur de 20^m et à l'ouest par la propriété Lemoine (Joseph) sur une longueur de 20^m.

Paguesorhaye (Martin), un terrain situé au nord de la ville et mesurant une superficie de 400^m c. : borné au nord par la rue Brue sur une longueur de 20^m, au sud par la concession Chapelain (Louis) sur une longueur de 20^m, à l'est par un terrain vague sur une largeur de 20^m et à l'ouest par la rue Bisson sur une largeur de 20^m.

Durand (Julien), un terrain situé au nord-ouest de la ville et mesurant une superficie de 393^mc 75 : borné au nord par la concession Duquesnel (Baptiste) sur une longueur de 21^m, au sud par la rue Colbert sur une longueur de 21^m, à l'est par la rue Rieherie sur une largeur de 18^m 75 et à l'ouest par la concession Juin sur une largeur de 18^m 75.

Oribas (Mathieu), un terrain situé au nord de la ville et mesurant une superficie de 400^m c. : borné au nord par la rue Mamyneau sur une longueur de 20^m, au sud par la propriété Lenoir sur une longueur de 20^m,

à l'est par la concession Regnier (François) sur une largeur de 20^m et à l'ouest par la rue du Barachois sur une largeur de 20^m.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Halifax, a amené à son dernier voyage à St-Pierre un naufragé, sujet français, sauvé comme par miracle d'une mort certaine.

Voici, du reste, dans quels termes il a fait sa déclaration au commissaire de l'inscription maritime:

Je suis né à Calais, j'ai 23 ans, je m'appelle Edouard Véry; j'étais dernièrement employé comme commis dans une maison de commerce, la maison Durand de New-York.

Parti de Saint-Jean New-Brunswick, le 12 janvier, à bord du trois-mâts *Ellen-Athlee*, allant à Liverpool, je me rendais en France, quand quelques jours après, on s'aperçut que le feu était à bord : tout brûlait déjà. Il n'y avait pas d'autre alternative pour moi que de me laisser brûler ou de me jeter à la mer : j'hésitais, quand un matelot de mes amis m'a poussé et précipité pardessus le bord. Je me croyais bien perdu, car je ne sais pas nager. Heureusement cet ami et un autre matelot m'ont attaché sur un mât.

Pendant trois jours nous sommes restés sur ce mât au gré des flots.

Le troisième jour nous avons aperçu une goëlette ; nous lui avons fait signe, aussitôt elle s'est dirigée sur nous. Elle nous a recueillis, puis déposés à Yarmouth (Nouvelle-Ecosse); quand nous avons été sauvés, nous étions complètement nus. Le propriétaire de cette goëlette nous a habillés de son mieux. Nous l'avons bien remercié, c'est ce que nous pouvions faire.

Mes deux compagnons d'infortune étant gelés, sont restés malades à l'hôpital de Yarmouth. Quant à moi j'ai pu gagner Halifax d'où le Consul de France m'a dirigé sur Saint-Pierre.

Mis à la disposition de l'Administration de la marine le jour même de son arrivée dans la colonie, par le capitaine Gautier, Véry a reçu tous les soins que réclamait son état.

PARTIE NON OFFICIELLE.

COUP-D'OEIL SUR TAHITI (Océanie orientale)

La France, en acceptant le Protectorat de Tahiti et des îles de la Société, avait compris non-seulement de quelle importance serait pour ses navires ce point de relâche au milieu du Pacifique, mais encore de quelles ressources seraient pour le commerce et l'industrie ces îles si belles et si fertiles, justement renommées par la beauté et la salubrité de leur climat.

Tahiti, cette nouvelle Cythere, ainsi qu'on se plaît encore à l'appeler, a eu un peu de peine à se faire connaître, comme pays producteur; mais, depuis deux ans, les mesures libérales et protectrices prises par l'administration ont eu les plus heureux résultats.

Encouragés par l'exemple des Européens, les habitants, renonçant à ce doux *far niente* dans lequel ils aimaient à contempler leurs belles femmes, se sont bravement mis à l'œuvre.

Aujourd'hui, beaucoup de ces terres, incultes depuis tant de siècles, sont couvertes de cotonniers,

Jézéquel, avec ses haillons affreux, ses longs cheveux gris épars, ses balafrés, ses rides profondes, ses yeux caves et rougis, ses sourcils froncés, sa pose ferme, ses jambes nues et musculeuses, son torse solidement charpenté, son aspect un peu farouche, mais très-pittoresque, a beau être un modèle digne de Murillo, il n'excite pas précisément l'admiration. Déjà quelques-uns des cavaliers se le montrent avec défiance en se rapprochant de celui qui marche à leur tête.

Mais, le premier, Jézéquel rompt le silence.

— Messieurs, pardon, excuse ; s'il vous plaît, demande-t-il, qu'est-ce que c'est donc que tout ce branle-bas ?

Au mot de *braule-bas*, le plus rapproché des cavaliers sourit. D'un regard pénétrant, il a parfaitement reconnu l'espèce d'homme qui l'interroge :

— Marin, mon ami, répondit-il, c'est la chasse de l'Empereur.

— Ah ! riposte le grognard avec un accent de dédain suprême, l'Empereur s'amuse ! je ne lui en fais pas mes compliments !

— Et pourquoi donc ?

— Comment ! il a le courage de chasser le lièvre et la perdrix... (Cerf, chevreuil ou faisan eussent été mieux dits sans doute, mais Jézéquel ne connaît que le gibier de Port-Launay en Basse-Bretagne.)

— Tenez, monsieur, ce n'est qu'un sans-cœur !

— Doucement, camarade, expliquez-vous ! in-

terrompt sévèrement le cavalier.

— Il se divertit, il chasse les lapins, poursuit Jézéquel avec indignation. Il ferait autrement mieux de chasser l'Anglais, son ministre de la marine et tous les febbans de gratté-papier qui nous volent nos décomptes de campagne. Vous pouvez bien le lui dire de la part de maître Jézéquel, du *Redoutable* et de la *Renommée*, si vous êtes de sa connaissance. Assez causé, messieurs, merci de la politesse et bonsoir la compagnie !

— Un moment encore, dit le cavalier qui a repris son sourire bienveillant. Vous étiez sur le *Redoutable*, à Trafalgar ?

— A Trafalgar, sous Lucas, et maître d'équipe sans vous commander : on s'en flatte !

— Je croyais que vos braves camarades s'y étaient battus aux cris de : « Vive l'Empereur ! »

— C'est vrai ; et moi aussi, mon bourgeois, comme un vieil imbécile que je suis. On criait : Vive l'Empereur, et on mourrait crânes !... et à bord de la *Néréide* et à bord de la *Renommée*, partout !... hormis sur les pontons, où il n'arrive pas nous délivrer. Il préfère la chasse, ça se voit ici. On se fait tuer pour lui, on mange de la misère, et on n'est pas seulement payé ! Je n'ai pas de souliers, pas de chemise ; et l'Empereur me doit bien trois cent quarante-trois francs, dont deux mois du *Redoutable*, sans compter le décompte de l'an VII, ni mes parts de prise de la division Roquebert... Et vous voudriez, vous, qu'on fût content !

— Oui, je le voudrais, répond gravement le cavalier. Mais en attendant, où allez-vous ?

— A Paris, d'abord, décidément !... à l'effet de crocher au moins une feuille de route... Mais je n'ai pas d'hôte dans le grand village, personne n'y connaît maître Jézéquel. Pas d'argent, pas de crédit ; où loger en arrivant ? Je n'en sais rien, et ça me gêne dans mes basses vergues.

— Eh bien, camarade, moi, en revanche, j'y suis assez connu, et je vais vous enseigner une bonne auberge où, sur un mot de moi, l'on vous fera crédit jusqu'au paiement de votre conduite et de votre décompte.

— Il y a un bon Dieu ! Grand merci, mon bourgeois ! Vous m'avez l'air d'un brave ! disait Jézéquel pendant que le cavalier écrivait à la hâte sur un feuillet détaché de ses tablettes.

— Présentez-vous avec ceci à l'Hôtel des Invalides, vous y serez bien reçu ; mais puisque d'ici là vous avez du chemin à faire, tenez, voici quarante francs que vous me rendrez plus tard.

— Merci encore, ce n'est pas de refus ! dit Jézéquel dans le ravisement. Mais où vous retrouver ? je ne sais ni votre nom ni votre adresse, moi !

— Le maître d'hôtel me connaît !... A revoir !... dit le cavalier en prenant le galop.



de maïs, de cannes à sucre, de cafiers, de cotoniers, etc. etc.

La terre a justifié la confiance qu'elle inspirait. Pour encourager les petits planteurs, l'administration achète elle-même leurs produits à un prix rémunérateur.

Par ses soins, depuis le 1^{er} mars 1865 jusqu'au 31 août 1866, plus de 18,000 kilogrammes de coton égant ont été expédiés en France.

Ces cotonns rivalisent, par leurs belles qualités, avec le célèbre Sea-Island de la Caroline du Sud.

A la fin de l'année, en 21 mois, les petites plantations auront produit pour près de 250,000 francs de coton.

La végétation n'arrête jamais. On fait deux récoltes, ou, pour mieux dire, on cueille toute l'année.

C'est une compagnie anglaise qui, la première, en 1864, a fondé à Tahiti un établissement qui possède aujourd'hui près de 4,000 hectares.

Sous l'habile direction de M. Stewart, 1,800 ouvriers, travaillant avec autant d'ordre que d'ardeur, auront produit, à la fin de 1866, pour près de trois millions de francs de coton.

Les actionnaires toucheront près de 30 p. % des fonds engagés dans cette entreprise.

Sur 400 hectares couverts de cotonniers, la cueillette moyenne par jour dépasse souvent 5,000 livres.

Un filateur de Lille, auquel plusieurs balles ont été envoyées en 1865, en a fait faire un tissu qui sera remarqué à l'Exposition universelle de 1867 par sa finesse et sa bonté.

Les cannes donnent des produits préférés à leurs similaires sur les marchés d'Amérique.

L'année 1868 verra fonctionner deux grands moulins à sucre.

Les qualités des cafés sont également remarquées.

C'est à peine si aux îles Tuamotu l'exploitation de l'huile de coco est commencée. Il y a là un riche avenir.

Nulle de nos colonies ne peut offrir les avantages que nos nationaux — mais il faut qu'ils soient de vrais travailleurs — trouveront à Tahiti. Le climat permet parfaitement aux Européens de travailler à la terre.

Déjà plusieurs Français, après avoir manié le pic du mineur en Californie, n'ont pas hésité à placer leurs économies dans l'achat de terres. Tous s'en félicitent.

Si, en Algérie, des colons ont attendu souvent une année une concession de terrain, à Tahiti l'administration est toujours en mesure de satisfaire aux demandes le jour même où le colon débarque.

Le prix moyen de l'hectare est de 50 fr.

Mais ce ne sont pas seulement des agriculteurs qui trouveront là une position ; des ouvriers d'états divers, mais des ouvriers réels, travailleurs, pourront aussi y gagner leur vie et se créer un avenir.

Des écoles assurent l'instruction des enfants.

De grands navires à voile, armés par M. Ballande, partent de Bordeaux trois fois par an et se rendent directement en Océanie.

Les prix de passage sont modiques.

M. Ballande est autorisé à embarquer les personnes qui, ayant déjà quelques fonds, se trouvent gênées de payer encore leur passage.

L'administration vient en aide et donnera à ces colons du temps pour s'acquitter.

On ne saurait trop faire connaître un pays qui offrirait à bien des capitaux, à bien des intelligences inocupées, un emploi et un avenir assurés.

FAITS DIVERS.

L'Union médicale recherche, avec beaucoup de sagacité, sur qui les influences du charlatanisme appliquée au surnaturel sont le plus sensibles.

Volney pense que les femmes doivent occuper le premier rang. Ce sexe, facile à impressionner, immobile et tendre, qui vit beaucoup plus par l'imagination et le sentiment que par la logique et le bon sens, se trouve, par cela même, merveilleusement organisé pour recevoir ces impressions.

Après les femmes, il faudrait placer les artistes et surtout les poètes qui participent un peu du tempérament des femmes.

Ensuite viendraient les joueurs, avec les militaires et les marins, qui sont aussi des joueurs à leur manière, et qui sont sans cesse engagés dans une partie dont leur vie est l'enjeu ; puis d'autres joueurs encore, les industriels, les spéculateurs sur la rente, les plaidieurs ; en un mot, tout ce qui a l'habitude de tenter le sort, de courir après l'inconnu, de chercher la veine, puis les paysans de la campagne : l'ignorance et l'isolement sont deux causes qui prédisposent merveilleusement l'esprit aux croyances superstitieuses.

Les hommes, au contraire, qui sont habitués à examiner le fond des choses, à sonder les secrets de la nature, à méditer la cause des phénomènes qu'ils observent, sont toujours en garde contre les apparences du surnaturel ; tels sont les médecins, les physiciens, les philosophes, enfin les savants de toute espèce.

Ajoutons, pour être juste, que ceux-ci croient, — je ne dirai pas à la science, — mais à leur science, et que souvent les résultats sont les mêmes.

M. Clarétie raconte dans *l'Illustration* la touchante histoire suivante :

C'est dans une boutique de boulanger. Machinalement, un ouvrier étend la main, et sans y penser peut-être, comme un chien affamé volant un os, il attire un pain à lui et l'emporte sans tourner la tête, marchant vite, pâle et peureux.

Mais, du fond de la boutique, le boulanger l'a aperçu, ce Jean Valjean. Il sort après lui, il le suit de loin, ne le perd pas de vue et marche longtemps à distance. On arrive à Belleville, loin, derrière l'église. Le voleur s'enfonce dans une petite porte, le boulanger entre à sa suite ; le voleur monte l'escalier, noir, glissant, humide ; l'autre monte après lui comme un limier. Au sixième, une porte s'ouvre. Une femme maigre regarde ; des enfants hâves et mourants se jettent aux jambes du miserable. L'ouvrier laisse tomber son pain. Au même instant paraît le boulanger. Il a tout vu et tout compris, et regardant le voleur en face :

— Tenez, lui dit-il, voilà la monnaie que j'ai oublié de vous rendre tout à l'heure !

Et il met quatre francs sur la table du pauvre. Le malheureux se jette à son cou en pleurant....

— Eh bien ! quoi ! fait le boulanger tout bas, vous me le rendrez.... avec le reste !

Un mois après la dette était payée. Le pauvre diable avait du travail. Mais que serait devenue toute la famille — si le boulanger.... Ah ! comme j'aurais envie de vous dire le nom de ce brave homme !

Pourquoi ne pas l'avoir fait, mon cher Clarétie ?

M. Jules Richard discute, dans *l'Epoque*, les lettres que MM. Durandy et N. Martin ont adressées à l'*Evénement* pour constater l'isolement dans lequel ont été enterrés Charles Barbara et Ulric Guttinguer, et traite à fond la question des enterrements littéraires :

« Je vais vous dire pourquoi les enterrements d'hommes de lettres ne sont pas ce qu'ils devraient être, pourquoi ils ne sont ni une réunion d'amis sincères, ni l'hommage rendu par une corporation à l'un de ses membres.

C'est que la publicité s'est mêlée de l'affaire, — c'est que les journaux ont pris la détestable habitude de dire, en rendant compte de ces tristes solennités : dans l'assistance on remarquait MM. tels et tels. C'est qu'on a fait d'une chose sainte une mortière à réclame. Rendons à nos enterrements le caractère qu'ils doivent avoir, qu'on n'aurait jamais dû leur enlever, et les réclamations du genre de celles de MM. Durandy et N. Martin n'auront plus de raison d'être. »

Deux anecdotes pour égayer ce lugubre sujet :

Comme on célébrait le service d'Honoré de Balzac dans l'église du Roule, trop petite pour la foule des assistants, on causait assez haut, trop haut même.

— Il y a beaucoup de monde, disait l'un.

Tout ce qui tient une plume est venu, répondait un autre.

— Il y a aussi beaucoup de bourgeois dit un troisième.

— Messieurs, dis une célébrité, je désire que derrière moi, lorsqu'on m'enterre, il y ait une foule aussi nombreuse.

— Celui d'entre nous, répliqua une autre célébrité, qui fera le plus de monde, c'est Dumas.

— On organisera des trains de plaisir, ajouta une troisième célébrité.

On venait de conduire Alfred de Vigny à sa dernière demeure ; le détachement qui lui avait rendu les honneurs funebres sortait du cimetière ; un retardataire s'adressa au chef de détachement, lui demanda si ce n'était pas un académicien qu'il venait d'enterrer.

— Tout ce que je sais, fit le militaire, c'est que c'était un pékin qui se nommait Savigny.

La Revue des autographes raconte un fait connu : comme quoi le 18 brumaire eût fort bien pu échouer.

Les proclamations étaient prêtes trois jours à l'avance et trainaient dans une imprimerie de Paris.

Cette partie avait été confiée à Régnault de Saint-Jean-d'Angély et au poète Arnault, l'auteur de *Morius* et des *Vénitiens*. Bonaparte avait en outre donné l'ordre à ce dernier de composer une chanson pour travailler l'opinion du peuple des rues.

L'affaire avait été fixée au 16, puis fut remise au 18. Le 15 au soir, en sortant de jouer le whist chez Fouché, Régnault dit à Arnault : « Si nous allions corriger nos épreuves ? ce sera toujours cela de fait en attendant le 18. »

Et les voilà partis tous deux pour aller chez l'imprimeur Demonville, qui demeurait rue Christine. Régnault lit ses épreuves, signe le bon à tirer, comme un paisible journaliste qui vient de brasser son courrier, et part en laissant entre les mains du proté, qu'il ne connaît pas autrement, ces pièces accusatrices qui pouvaient tout faire avorter.

Le proté ne fit aucune révélation.

Cet homme obscur et discret qui tint un moment entre ses mains les destinées de Bonaparte et celles de la France, se nommait Bouzu. C'était un des plus vieux typographes de Paris.

Beaucoup d'écrivains sont actuellement en villégiature. Un d'eux tombe dernièrement dans une auberge située à mi-côte de la montagne du Grand-Solide, en Suisse, sur un numéro du *Siecle*, qu'il se met à parcourir avidement, n'ayant pas lu de journaux depuis l'avant-veille.

Notre confrère venait d'achever un feuilleton intitulé *Courrier de Paris*, où il avait trouvé les dernières nouvelles des salons du grand monde, quand tout à coup la signature le fit tressaillir.

— EUGÈNE GUINOT ! Mais Eugène Guinot est mort, se dit-il tout à coup.

Il retourna précipitamment la page pour regarder la date du journal : il était du 7 octobre 1853 !

L'écrivain appela l'aubergiste pour lui demander le numéro du jour :

— Nous n'avons que celui-là, lui répondit sèchement cet homme, qui se tient sur ses gardes contre les réclamations insatiables des touristes.

— Mais il est de 1853 !

— Monsieur, voilà douze ans que je le donne aux voyageurs, et personne ne s'en est jamais plaint.

Nous avons annoncé la course gigantesque de yachts à voiles, engagée sur l'Atlantique entre trois des plus célèbres jouteurs américains : la *Henrietta*, la *Vesta* et le *Fleetwing*. L'enjeu, on le sait, était de 90,000 dollars,

Une dépêche de Londres, 25 décembre, nous annonce que la *Henrietta* est arrivée à Cowes le 24, après avoir accompli sa traversée en moins de quatorze jours. Les autres yachts étaient aussi sur le point d'arriver.

Les propriétaires de ces yachts étaient à bord.

TERRIBLE INVENTION.

Un français, M. Renault, a donné le nom de *faucheuse d'hommes* à une machine dont il prétend avoir le secret et qui laisse bien loin derrière elle le fusil à aiguille des Prussiens, le fusil à dix-sept coups américain et toutes les machines destructives échappées dans ces derniers temps du cerveau des inventeurs.

Qu'on en juge : la mécanique de M. Renault, mise en action par trois hommes seulement, peut lancer 8,000 balles à la minute ou 480,000 balles par heure.

Supposons une compagnie de 120 machines, cela donne un total assez gentil de 57,600,000 coups. Cinquante-sept millions de coups à l'heure ! — franchement nous pouvons bien laisser de côté les fractions, rien que d'y penser, cela vous cause un petit frissonnement qui n'est pas exempt de charmes.

Pourquoi M. Renault n'a-t-il pas eu l'idée d'envoyer une grosse ou deux de ces machines aux Prussiens et aux Autrichiens ? Ces deux peuples, si bien faits pour s'entendre, seraient aujourd'hui à l'abri de toute contestation ultérieure. (*Minerve*.)

Le Journal des Villes et Campagnes cite un trait aussi charitable que spirituel d'un « de nos premiers chanteurs » :

Il possède une petite maison de campagne aux environs de Paris. Or, dernièrement, le curé du lieu qu'il habite l'avait prié de courir à une matinée musicale, donnée au bénéfice d'une bonne œuvre.

L'invitation fut acceptée avec le plus aimable empressement par l'artiste, et, grâce à son concours, la bonne œuvre du curé réalisa une recette qu'il n'eût jamais osé attendre.

Après le concert, un dîner réunit les exécutants et les organisateurs de cette petite fête. En s'asseyant, l'artiste trouva sous sa



serviette un œuf pascal dont l'enveloppe fragile se rompit dès qu'il y toucha, en laissant rouler cinq louis dans son assiette.

— Ah ! monsieur le curé, dit-il gaiement au président de la table, vous connaissez bien mal mes goûts. J'adore les œufs à la coque, c'est vrai, mais je ne mange jamais que le blanc. Ne vous étonnez donc pas si je laisse le jaune sur la table.

Et il laissa le jaune, que M. le curé fit distribuer aux pauvres.

Un matin, un borgne rencontra un bossu. Il l'aborde et lui dit d'un ton railleur :

— Comme vous êtes chargé, l'ami ! Il est encore bonne heure pour avoir un si lourd bagage sur le dos !

— Vous avez raison, mon cher, répond l'Esope avec une présence d'esprit admirable, il ne doit pas être bien tard, car vous n'avez encore qu'un œil d'ouvert.

VARIÉTÉ.

Quelques mots sur l'Histoire naturelle et la Météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(Suite.)

Le Harle huppé, *Mergus serrator*, est connu sous le nom de Bec-scie, et l'on désigne par celui d'Outarde, l'Oie à cravate du Canada, *Anser canadensis* Vieill., que l'on parvient à garder en domesticité en ayant soin de lui couper les ailes, pour que ces instincts de migration ne viennent pas à la pousser au départ, lorsque partent ses anciennes compagnes restées à l'état sauvage. Au nombre des Canards, dont on peut faire à peu de frais une fort belle collection, viennent se ranger le Canard brunâtre, *Anas fuscens* Lath., l'Eider, Dos blanc ou Gros blanc, *A. mollissima* L., le Coco, Canard à tête grise, *A. spectabilis* L., la Macreuse à bec jaune, *A. nigra* L., le Canard basque ou marchand, *A. perspicillata* L., le Garrot, *A. clangula* Gmel., le Cacaouite, Canard de Miquelon à longue queue *A. glacialis* L., le Canard à collier de Terre-Neuve, Canne de roche des Miquelonais, *A. histrio* L., dont la gorge noire à reflets bleus et volets est traversée par une double bandelette blanche liserée de noir, ce qui au dire d'Edwards, l'avait fait nommer le Seigneur, *the Lord*; le Canard pie, *A. labrador* L., le Morillon, *A. fuligula*, le Canard à longue queue, *A. acuta* L., le canard sauvage *A. Boschas* L. Après les canards nous trouvons les Grèbes..., les Plongeons, *Colymbus arcticus* L., *Colymbus glacialis* L. Le Pigeon de mer ou du rocher, Colombe du Groenland, *Uria grylle* Lath., la Bacayère ou grand Guillemot, *Uria troile* Lath., le petit Guillemot noir, *Uria minor* Br. le Pingouin commun, *Alca torda* L., le Pingouin macareux, *Alca arctica* Gmel... Les Macareux ou Calculots (*Mormon fratercula* Temm.) nichent à Saint-Pierre, où ils arrivent à la fin de mai pour ne repartir qu'au mois de septembre lorsque les jeunes sont en état de suivre leurs parents. Ils ont fixé leur demeure sur l'îlot du Grand-Colombier, à peine distant de quelques centaines de mètres de la côte, jamais on ne les rencontre dans les autres parties de l'île; établis dans des trous en terre ou dans des crevasses, ils ont tellement miné le rocher qu'ils ont adopté pour demeure exclusive, que pour aller les saisir sur leurs œufs, ce qui serait un moyen très-commode de s'en emparer, il faut agir avec la plus grande prudence. On leur fait une guerre acharnée, et l'on va même jusqu'à prétendre que leur chair, qui est aussi détestable que celle des autres palmipèdes marins, est des plus succulentes, lorsqu'au moyen d'une pelle rougie au feu on a chassé la presque totalité de la graisse nauséuse accumulée sur leur peau et dans les parties sous-jacentes.

Poissons. — On ne trouve qu'une trentaine de Poissons; mais, comme dans le règne végétal, le grand nombre des individus supplée au petit nombre des espèces; c'est même à l'une d'elles que Saint-Pierre et Terre-Neuve ont dû leurs habitants. Cette espèce, devant laquelle toutes les autres s'effacent, à laquelle on donne quelquefois simplement le nom de Poisson, est le *Gadus morrhua* L., dont les nombreuses variétés se distinguent soit par la taille, soit par la couleur, habitent toujours sur des fonds différents. Si les Morues, que l'on désigne dans le commerce par le nom de l'endroit où on les a pêchées, Morue du Grand Banc, Morue du Banquereau, Morue de Miquelon, sont excessivement voraces puisqu'elles avalent des coquilles et toute espèce de corps étrangers, elles ont cependant suivant les saisons leur nourriture de prédilection, nourriture que doit connaître le pêcheur, car s'il veut faire une pêche abondante, il doit varier ses apâts, employer tantôt le Hareng et les Coques, tantôt le Capelan et l'Encornet. Nous n'aurons garde d'entrer dans les détails de la pêche et des opérations qui la suivent, nous dirons seulement que dans cet animal, pour lequel des centaines de navires et des milliers d'hommes quittent la France chaque année, tout peut être utilisé. On fait de la soupe avec sa tête, on mange sa vessie natatoire, qui pourrait être employée à la fabrication de l'ichtyocolle; ses intestins, apprêtés d'une certaine manière donnent des mets connus sous le nom de *noues ou nos*: ses œufs ou roges sont très-estimés, et enfin sa langue, soigneusement conservée, est avantageusement connue de toutes les populations maritimes du littoral de la Manche. Mais comme les pêcheurs font sur les bancs le plus rude, le plus dangereux des métiers, que pour eux le temps est précieux et qu'ils peuvent dire, à la mode américaine *time is money*, ils abandonnent d'habitude intestins et roges aux oiseaux de mer, qui leur tiennent bonne et fidèle compagnie, ne recueillant que les foies qui doivent leur donner une huile abondante.

Ces foies sont entassés à l'arrière du navire dans de grandes barriques ou *foissières*, que partage en deux compartiments une forte toile d'emballage; par suite de la décomposition des tissus, l'huile s'échappe dans l'espace qu'on lui a ménagé; mélangée ou plutôt surnageant le *sanguin* dont on la sépare en la soutirant par des ouvertures situées à différentes hauteurs. Préparée de cette manière, l'huile de foie de morue est destinée, ainsi que les résidus ou *draches*, à l'usage des tanneries, et ce n'est qu'après la filtration que le commerce de la droguerie la livre quelquefois sous le nom d'huile noire.

C'est à terre que l'on fabrique les huiles médicinales; l'huile brune ou blonde s'obtient, comme la noire, en entassant les foies dans des barriques ou des caisses rectangulaires divisées par une cloison perméable, seulement on apporte plus de soin à sa préparation, en la soutirant souvent, enlevant fréquemment le sanguin et les draches. L'huile blanche se fabrique tout aussi facilement, il suffit de la chaleur du bain-marie (1) pour briser les cellules et faire sortir l'huile, qui est alors d'une couleur ambrée magnifique; toutefois, cette fabrication est assez bornée, on ne peut y consacrer que les foies des morues pêchées le jour même, et les pêcheurs étant dispersés tout autour de l'île, il est difficile de s'en procurer de grandes quantités.

(1) C'est sur ce principe qu'est fondée la méthode d'extraction conseillée par le docteur J. Fleury, ex-médecin en chef à Terre-Neuve, méthode décrite par Moquin-Tandon dans sa Zoologie médicale, et à laquelle MM. Troussseau et Pidoux, dans leur Traité de Thérapeutique, accordent des éloges mérités. — L'Académie de médecine sur un rapport de M. Bouvet, a recommandé d'une manière toute spéciale les huiles médicinales de Saint-Pierre.

Après la Morue, le Capelan et le Hareng sont les Poissons les plus intéressants aux yeux des pêcheurs, les appâts les plus employés. Le premier, *Mallotus villosus* Cuv. (*Gadus minutus* L.), qui ne fait qu'une très courte apparition à la côte, à l'époque où il vient déposer son frai, fréquente les baies et les rades de Saint-Pierre et de Miquelon; mais la quantité que l'on peut en prendre autour de ces îles est bien loin de pouvoir suffire à l'énorme consommation que l'on en fait pendant la seconde pêche ou pêche d'été. Le second, *Clupea elongata* Lesueur, est encore plus rare. Ce poisson, qui a fourni à Valenciennes la plus grande partie des arguments à l'aide desquels il a fait justice de l'opinion des naturalistes qui, prêtant au Hareng commun l'humeur voyageuse, le faisaient partir de l'Islande pour se répandre de là sur les côtes de l'Europe, de l'Amérique du nord et de Terre-Neuve, sur lequel on a raconté tant de fables, qui, par le changement de couleur qui précède sa mort, a donné lieu au proverbe, *dead as a herring*, proverbe que l'on applique aux gens morts subitement, est acheté, de même que le Capelan, aux pêcheurs anglais de la côte voisine, sur laquelle il est très-abondant.

(A continuer.)

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCES.

21 février. -- Julie Pichon.

24 février. -- De Arburn

DÉCÈS.

21 février. -- Emile Barnay.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N° de JANVIER à SEPTEMBRE 1866.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n° séparé, 1 fr.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

TABLEAU POSTAL

POUR 1867. — PRIX : 50 c.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

L'EXTINCTEUR

APPAREIL PORTATIF

POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

S'adresser, pour tous renseignements :

A MM. Monnet et C^{ie}

Rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, à Paris.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.